



La forêt privée : un véritable puzzle

La forêt régionale appartient essentiellement à des propriétaires privés, dont 51 200 détiennent au moins un hectare de forêt et se partagent les 323 600 hectares enquêtés.

Les propriétaires sont surtout des personnes physiques, mais depuis 1999, la part des sociétés progresse aussi bien en nombre qu'en surface détenue.

Les forêts et petits massifs picto-charentais couvrent 398 000 hectares (*Inventaire forestier national 2010*), soit 15 % du territoire régional.

Plus de 90 % de cette superficie forestière appartiennent à des propriétaires privés. Selon le cadastre 2009, ils étaient 201 000 en Poitou-Charentes.

Les trois quarts des propriétaires possèdent une superficie inférieure à 1 hectare. Ces petits propriétaires ne sont pas pris en compte dans l'enquête sur la structure de la forêt privée.

Seulement 51 200 propriétaires détiennent au moins un hectare de forêt, mais ils possèdent au total 323 600 hectares soit 90 % de la surface boisée privée régionale. Sept propriétaires sur dix détiennent entre 1 et 4 hectares, ce qui équivaut à 24 % de la surface de forêt privée.

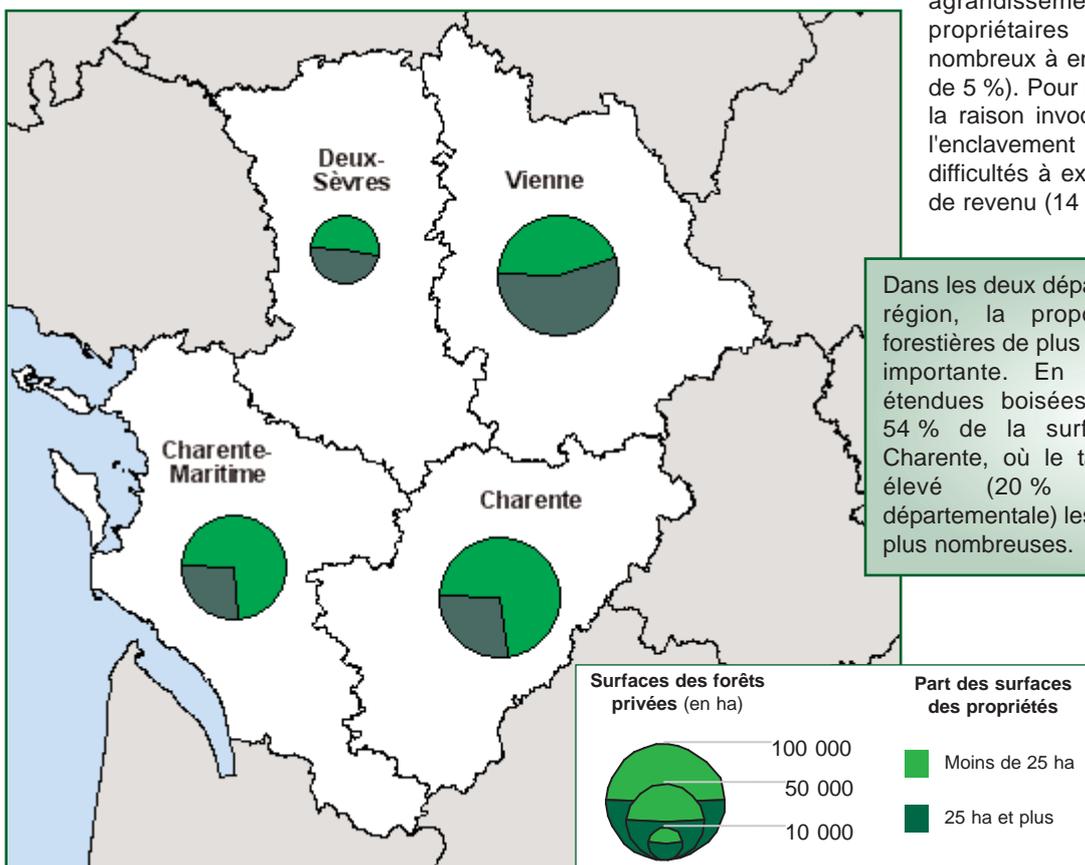
A l'autre extrême, les propriétés forestières de plus de 100 hectares regroupent seulement 0,5 % des propriétaires, mais totalisent 18 % des surfaces.

Des propriétés forestières fragmentées et morcelées

Quelle que soit la taille des propriétés forestières, rares sont celles composées d'un ensemble boisé d'un seul tenant, c'est-à-dire non coupé par un obstacle naturel ou artificiel (rivière, route, voie ferrée...). Comme au plan national, la forêt picto-charentaise est très fragmentée. Elle est découpée en près de 329 000 ensembles boisés, dont 85 % font au mieux un hectare.

Environ 18 % des propriétaires souhaitent acquérir d'autres surfaces forestières ou à boiser. Dans les trois quarts des cas, la raison avancée est un agrandissement du patrimoine. Les propriétaires sont encore moins nombreux à envisager de vendre (moins de 5 %). Pour la moitié des propriétaires, la raison invoquée pour cette vente est l'enclavement des îlots, bien avant les difficultés à exploiter (17 %) et le besoin de revenu (14 %).

De grandes propriétés dans la Vienne



Dans les deux départements du nord de la région, la proportion de propriétés forestières de plus de 25 hectares est plus importante. En Vienne, ces vastes étendues boisées représentent jusqu'à 54 % de la surface. A l'opposé, en Charente, où le taux de boisement est élevé (20 % de la superficie départementale) les petites propriétés sont plus nombreuses.

La surface moyenne diminuée en 13 ans

(nombre, hectare)	1999			2012		
	Propriétaires	Surface	Surface moyenne	Propriétaires	Surface	Surface moyenne
Ensemble des propriétaires forestiers	49 200	339 900	7	51 200	323 600	6
<i>Dont en part</i> : Personne physique en nom propre	31 700	217 600	7	42 180	208 200	5
Communauté matrimoniale	6 360	30 300	5	4 160	18 000	4
Indivision ou copropriété	10 000	54 000	5	1 990	34 400	17
Ensemble des personnes physiques	48 060	301 900	6	48 330	260 600	5
Groupement forestier	275	23 100	84	530	27 900	53
Autres sociétés civiles immobilières et autres personnes morales	865	14 900	17	2 340	35 100	15
Ensemble des personnes morales	1 140	38 000	33	2 870	63 000	22

Source : Agreste - Enquêtes Forêt privée 1999 - 2012

En 2012, 94 % des propriétaires de forêts privées sont des personnes physiques. La plupart sont propriétaires en nom propre. Leur nombre a augmenté de 33 % entre 1999 et 2012, passant de 31 700 à 42 180. La surface détenue par les propriétaires en nom propre est restée stable entre 1999 et 2012 (64 % de la forêt privée). La surface moyenne s'est ainsi réduite de 7 à 5 hectares, conséquence du morcellement de la forêt en un nombre accru de propriétaires, notamment par héritage.

Le plus souvent, le propriétaire en nom propre ou en communauté matrimoniale est un agriculteur en activité (29 %) ou à la retraite (30 %). C'est un homme (71 %) âgé en moyenne de 63 ans. Il a constitué son patrimoine forestier soit par héritage ou donation (51 %), soit par acquisition (49 %). Sa résidence principale ou secondaire est située à moins d'une heure de transport (92 %). Toutefois, même s'il habite à proximité de sa propriété forestière, il n'y va pas fréquemment, un quart d'entre eux ne s'y rend même jamais. Quant aux autres propriétaires (y compris les personnes morales), ils ne passent que 12 jours par an dans leur forêt, alors que la moyenne nationale est de 38 jours.

La gestion des sinistres

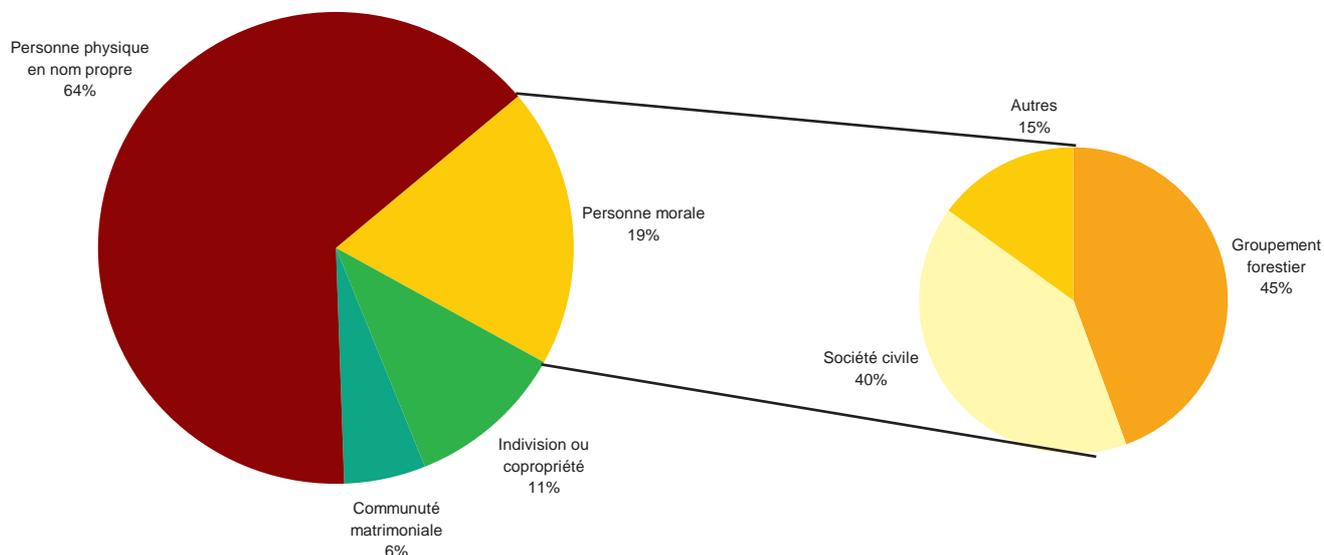
La moitié des propriétaires a subi un sinistre durant les 13 dernières années. Dans presque 9 cas sur 10, les dégâts ont été occasionnés par la tempête de 1999. Touchés par cette intempérie, les propriétaires sont 43 % à considérer la tempête comme étant le risque principal à craindre pour leur forêt. 20 % seulement avancent en priorité les risques d'incendie. Toutefois, 25 % estiment que leur propriété forestière ne court aucun risque. D'ailleurs, 14 % n'ont souscrit aucune assurance pour leur forêt, même pas en responsabilité civile.

Progression des personnes morales

Depuis 1999, le nombre de personnes morales propriétaires de forêt a augmenté de 60 %. Signe positif pour la réduction du morcellement : la surface forestière détenue par ces personnes morales s'est fortement accrue, passant de 38 000 hectares à

63 000 hectares. Toutefois, cette progression n'est pas suffisante pour éviter une réduction de la surface moyenne de 33 hectares en 1999 à 22 hectares en 2012.

Près des 2/3 de la surface boisée appartient à des personnes physiques

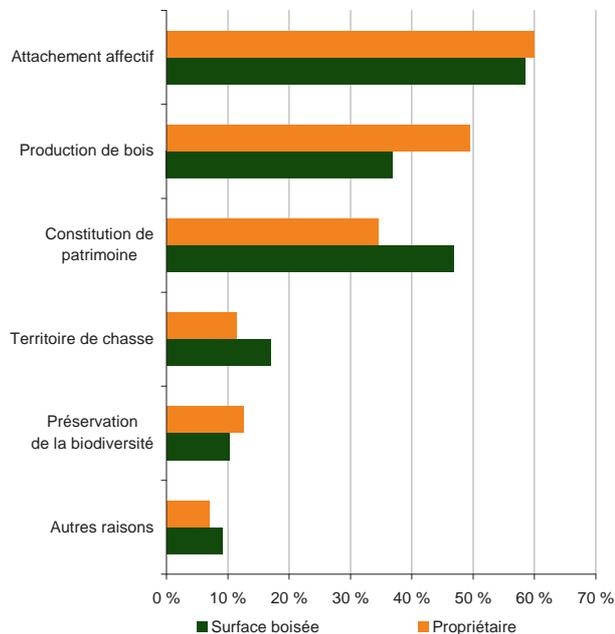


Champ : surface détenue par les propriétaires forestiers

Source : Agreste - Enquêtes Forêt privée 1999 - 2012

Pour 60 % des propriétaires, l'attachement affectif est une des deux attentes principales vis-à-vis de leur forêt. Les autres objectifs sont, pour 49 % des propriétaires, la production de bois et pour 35 %, la constitution d'un patrimoine. La chasse ou la préservation de la biodiversité sont moins souvent citées. Seulement 2 % des propriétaires n'ont aucune attente vis-à-vis de leur forêt.

Des propriétaires attachés à leur forêt



Note de lecture : les pourcentages ne sont pas cumulables. 60 % des propriétaires ont déclaré l'attachement affectif parmi leurs deux principales attentes, ils détiennent 58 % de la surface en forêt.

Source : Agreste - Enquête Forêt privée 2012

Une gestion différente suivant la taille de la forêt

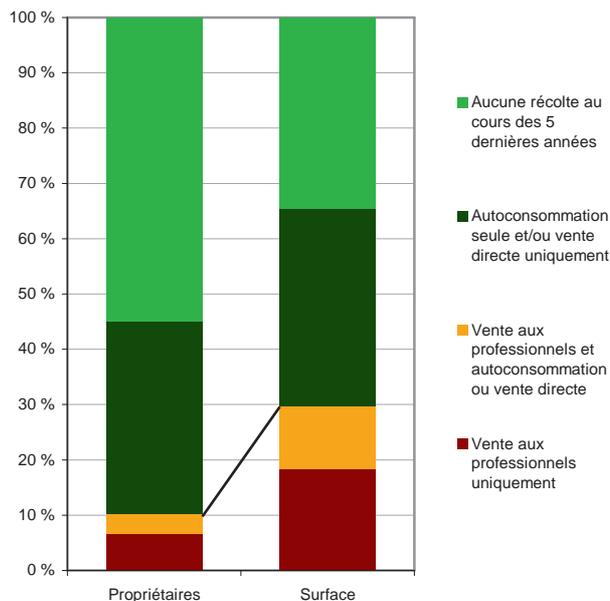
Près des deux tiers des propriétaires assurent eux-mêmes la gestion sylvicole et/ou la réalisation des travaux forestiers. Certains (19 %) se font aider par un membre de leur famille. Rares sont ceux (4 %) qui emploient les services d'un expert forestier ou d'une autre personne qualifiée en gestion forestière (coopérative, groupement de producteurs forestiers...), sauf pour les domaines dépassant les 25 hectares (42 % dans ce cas).

Une valorisation différente selon la surface détenue

Ce raisonnement vaut aussi pour les ventes de bois à des professionnels. Tous propriétaires confondus, ils ne sont que 10 % à procéder à ce type de commercialisation. Cependant en réduisant le champ aux seuls propriétaires de plus de 25 hectares, le pourcentage s'élève à 35 %.

Ces ventes à des professionnels sont estimées par les propriétaires à environ 330 000 m³ par an en moyenne entre 2008 et 2012. Elles concernent majoritairement la vente de bois d'œuvre (60 %). Elles se répartissent presque équitablement entre bois pour bûches (21 %) et bois d'industrie (20 %), à la différence du national avec respectivement 41 % et 7 %. Cette particularité peut s'expliquer par la fragmentation et le morcellement de la forêt régionale qui ne facilitent pas son exploitation, ainsi qu'une forte tradition rurale du bois de chauffage.

Vente à des professionnels : 10 % des propriétaires et 30 % des surfaces



Source : Agreste - Enquête Forêt privée 2012

L'autoconsommation de bois est bien moins fonction de la superficie détenue. Elle concerne 21 000 propriétaires (41 %). La proportion variant de 38 % pour les propriétaires de 1 à 4 hectares à 59 % pour ceux détenant plus de 25 hectares. Les propriétaires l'évaluent à environ 150 000 m³ par an en moyenne entre 2008 et 2012, presque exclusivement pour produire du bois de chauffage.

Le plan simple de gestion en progression

Pour améliorer l'exploitation de la forêt, des documents de gestion forestière ont été mis en place. Ils sont élaborés en relation avec les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF).

Il en existe trois types :

- le plan simple de gestion (PSG) obligatoire à partir de 25 hectares de forêt (ou facultatif à partir de 10 ha),
- le règlement type de gestion (RTG) pour les propriétaires adhérant à un organisme de gestion en commun,
- le code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) conçu pour les propriétaires de petites surfaces.

Moins de 4 % des propriétaires (6 % au niveau national) déclarent avoir au moins un document de gestion (PSG, RTG ou CBPS). Ils représentent 35 % de la surface forestière. Dans 83 % des cas, le document élaboré est un PSG. Toutefois, bien que la constitution d'un PSG soit obligatoire à partir de 25 hectares, seuls 58 % des propriétaires concernés détiennent un PSG au niveau national. Grâce à l'animation forestière régionale, le pourcentage des propriétaires de plus de 25 hectares de forêt ayant élaboré un PSG s'élève à 64 %.

Un potentiel à exploiter

Environ 18 % des propriétaires, représentant 24 % des surfaces, estiment que le potentiel de leur forêt n'est pas suffisamment exploité. Pour plus d'un tiers d'entre eux, la raison principale invoquée est le manque de temps ou de connaissance du marché. Vient ensuite, pour 22 %, le souhait de maintenir la biodiversité, un espace de loisir, de chasse.

Rares sont les propriétaires (2 %) qui avancent un prix du bois insuffisant ou un manque de débouchés. En revanche, ce motif est le premier retenu par les propriétaires de 100 hectares et plus.

Sources utilisées pour l'estimation des surfaces de forêt privée

Le cadastre permet de recenser l'ensemble des parcelles en forêt déclarées aux services des impôts. Cette source a été mobilisée comme base de sondage pour l'enquête sur la forêt privée de 2012. Il est toutefois difficile d'estimer la superficie en forêt privée à partir des seules informations disponibles dans le cadastre, celui-ci étant imparfaitement mis à jour.

L'extrapolation de la surface en forêt privée, à partir des déclarations des propriétaires à l'enquête 2012, additionnée des surfaces des propriétés de moins de 1 hectare (issues du cadastre 2009) conduirait à retenir une estimation de 363 500 hectares de surface forestière privée en Poitou-Charentes.

L'inventaire forestier national 2010, mené durant la campagne 2005-2009, avait évalué la forêt privée régionale à 368 000 hectares \pm 18 000 hectares.



Forêt - © DRAAF Poitou-Charentes

Méthodologie de l'enquête

L'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 fait suite à l'enquête menée en 1999. La forêt privée est ici définie comme la forêt détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics hors régime forestier.

L'enquête a été réalisée par les services de la statistique du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPF) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire. Elle a été conduite en face-à-face auprès d'un échantillon de 6 000 propriétaires de forêt privée, en métropole et, pour la première fois en 2012, dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et Réunion). En Poitou-Charentes, 169 propriétaires ont été enquêtés.

La base de sondage étant le cadastre (mis à jour en 2009), les propriétaires de forêts n'ayant déclaré aucune forêt à l'administration des impôts ne peuvent pas être dénombrés. L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en forêt **d'au moins 1 hectare dans un département**, détenue soit en indivision, soit en copropriété ou soit en propriété seule. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique (personne morale ou physique) et taille de superficie en forêt. Les taux de sondage varient selon la taille de la propriété, de l'exhaustivité pour les propriétés de 500 hectares et plus, au 1/1 500 pour les propriétés de 1 à 4 hectares.

Pour en savoir plus

Agreste Primeur - n° 306 - décembre 2013 - Structure de la forêt privée en 2012 : Des objectifs de production pour un tiers des propriétaires
A consulter sur : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole



© AGRESTE 2014

Prix : 3 €

Préfecture de la Région Poitou-Charentes
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
15, rue Arthur Ranc - CS 40537
86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-Jacques SAMZUN

Rédacteur : Catherine HARDY

Composition : SRISE Poitou-Charentes

Impression : SRISE Poitou-Charentes

ISSN : 1282-2205

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>